



Belfort, le 23 DEC. 2015

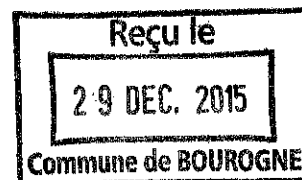
**Le Vice-Président délégué**

Service Déchets Ménagers

Affaire suivie par : Franck RENAUD

Tél. : 03.84.90.11.70  
frenaud@agglo-belfort.fr

Monsieur le Maire  
de la Commune de BOUROGNE  
9 rue de Belfort  
**90140 BOUROGNE**



**Objet** : stop pub

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du Plan Local de Prévention de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, nous devons travailler à limiter la production de déchets. L'enjeu est autant écologique qu'économique.

La CAB a décidé de s'attaquer à un exemple de gaspillage quotidien que représentent les prospectus non lus finissant directement dans les poubelles. En effet, pour les habitants qui ne souhaitent pas recevoir de prospectus dans leur boîte aux lettres, la CAB met à disposition un autocollant STOP PUB. Cette indication apposée sur une boîte aux lettres permet aux distributeurs de savoir que les prospectus ne sont pas désirés, mais que les journaux des collectivités sont acceptés.

Les deux principaux distributeurs de prospectus de notre région sont fortement engagés dans le respect de ces opérations STOP PUB. Il s'agit pour eux de proposer un service efficace pour leurs clients en limitant l'impression de ces documents aux habitants qui souhaitent les lire.

Ainsi, afin de vous associer à cette démarche, la CAB souhaite mettre à disposition ces autocollants STOP PUB dans les mairies des Communes de la CAB. Nous tenons à votre disposition une version numérique pour faciliter le relai de cette opération auprès de vos habitants (disponible auprès de votre correspondant communication, Lydie DESCOUVIERES, au 03 84 54 24 24).

En restant à votre disposition pour en discuter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Conseiller Communautaire délégué,

*Jacques Bonin*  
**Jacques BONIN**